

Lutte contre le travail illégal

## LA FÉDÉRATION AUX CÔTÉS

Toute la filière construction est concernée par la lutte contre le travail illégal, notamment les maîtres d'ouvrage qui, bientôt, devront contrôler la régularité de la situation des personnes qui travaillent sur leurs chantiers. Lors du salon BePositive, les Fédérations FFB et BTP Rhône et Métropole ont réaffirmé cette priorité.

Alors que se profile la diffusion de la carte d'identification professionnelle que devront pouvoir présenter toutes les personnes présentes sur un chantier, la Fédération BTP Rhône et Métropole et la Fédération Française du Bâtiment (FFB) ont profité de la tribune offerte par le salon BePositive<sup>1</sup> pour réaffirmer la nécessité de lutter efficacement contre le travail illégal, en particulier contre la fraude au détachement. Ils ont également mis en avant l'intérêt de mobiliser toute la filière, notamment les maîtres d'ouvrage, davantage concernés depuis 2014 que la loi Savary a engagé leur responsabilité.

Cette prise de position en faveur de la lutte contre le travail illégal en collaboration avec les maîtres d'ouvrage s'est effectuée sous la forme d'un plateau TV diffusé en direct le 9 mars sur tous les écrans des halls d'Eurexpo.

Autour de l'animateur se trouvaient sept participants appartenant à trois groupes d'acteurs concernés par la lutte contre le travail illégal : 1) l'Etat, représenté par Philippe Nicolas, directeur de la DIRECCTE Auvergne - Rhône-Alpes ; 2) les maîtres d'ouvrage, représentés par Gérald Fontanel, président de la chambre syndicale de construction immobilière de BTP Rhône et Métropole (LCA-FFB), Hervé Simon, président de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) de la région lyonnaise, et Patrice Tillet, Directeur général d'Alliade ; 3) les entreprises, représentées par Jacques Chanut, président de la Fédération Française du Bâtiment, Samuel Minot, président de BTP Rhône et Métropole, et Didier Lenoir, président du CLOC (Cf. encadré : « Le CLOC travaille à l'élaboration d'une nouvelle offre à l'intention des maîtres d'ouvrage »).



Sur le plateau TV, tous les participants se sont accordés sur la nécessité d'éradiquer le travail illégal sur les chantiers

Tous les participants à ce plateau

TV se sont accordés sur la nécessité d'éradiquer le travail illégal sur les chantiers et à mettre en œuvre les dispositifs permettant d'atteindre cet objectif (Cf. Verbatim). Le représentant de l'Etat a mis en avant les moyens de contrôles qui sont et vont être déployés. Les entrepreneurs ont notamment dénoncé les situations illégales de détachement de salariés qui pénalisent leurs entreprises. Les maîtres d'ouvrage ont convenu de la nécessité d'intervenir, reconnaissant toutefois qu'il ne sera pas chose facile, pour eux, de vérifier

que tous les salariés présents sur leurs chantiers disposent d'une carte d'identification professionnelle conforme à la réglementation.

<sup>1</sup> BePositive, le salon de la performance énergétique et environnementale des bâtiments et des territoires qui s'est tenu du 8 au 10 mars à Lyon-Eurexpo

<sup>2</sup> DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

### Le CLOC travaille à l'élaboration d'une nouvelle offre à l'intention des maîtres d'ouvrage

« Depuis une bonne dizaine d'années, le CLOC est le bras armé de BTP Rhône et Métropole pour trouver des solutions aux problématiques des entrepreneurs de la Fédération. La gestion des déchets de chantier a ainsi donné naissance en 2005 à la démarche Construire Propre<sup>®</sup> qui vient d'être déployée sur son 230<sup>ème</sup> chantier ! La gestion des flux entrants et sortants des chantiers a généré le lancement mi-2016 de la plate-forme numérique LogistiQ<sup>®</sup>. Cette expertise va être transférée sur un nouveau champ d'application : la lutte contre le travail illégal », a expliqué le président du CLOC, lors du plateau TV organisé dans le cadre du salon BePositive. Et Didier Lenoir d'ajouter : « Le CLOC avait toute légitimité pour prendre à bras le corps la problématique du contrôle des cartes d'identification professionnelle sur les chantiers. Nous allons finaliser une nouvelle offre à l'intention des maîtres d'ouvrage, avec leur collaboration... Et nous allons bientôt sensibiliser les adhérents de la Fédération à la raison d'être de ce nouveau service et à son utilité, dans l'intérêt de tous ».

## DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Verbatim

Philippe Nicolas (DIRECCTE)

« Le problème se situe le plus souvent au niveau de la fraude à l'établissement. L'entreprise étrangère doit être implantée dans son pays d'origine et y réaliser l'essentiel de son activité ».

« La carte d'identification du salarié sera lancée ce printemps et sera déployée progressivement sur l'ensemble du territoire. Elle sera facilement utilisable ; l'idée, c'est de gêner le moins possible l'organisation des chantiers ».

« Nous disposons de 270 agents pour faire des contrôles, et 11 agents spécialisés (bientôt 18) ; mais nous ne serons efficaces qu'avec l'implication de la profession ».

« Les élus ne doivent pas encourager le dumping social en pratiquant des prix trop bas. L'Etat va jouer son rôle en effectuant des contrôles, mais aussi en formant les maîtres d'ouvrage publics aux bonnes pratiques ».

« Les particuliers sont tout aussi concernés : leur responsabilité est engagée quand ils passent commande pour des travaux. Il faut informer le grand public ! ».

Gérald Fontanel (LCA-FFB)

« Nos PME sont les premières à souffrir du travail illégal ».

« Nos opérations sont de taille moyenne... Ce qui limite notre capacité à mobiliser des moyens pour assurer les contrôles des cartes d'identité du salarié du BTP sur nos chantiers. Le service qui sera proposé par le CLOC, à savoir disposer sur le chantier d'un interlocuteur qui pourra intervenir à notre place, est une bonne idée ».

Hervé Simon (FPI)

« Nous sommes responsables de nos chantiers. Ceux qui interviennent sur nos chantiers sont donc sous notre responsabilité ».

« Il nous faut des mesures simples pour vérifier les cartes professionnelles. Si cette carte s'avère utile, si le coût du contrôle est maîtrisé via l'offre qui sera proposée par le CLOC, nous sommes prêts ; on pourra absorber cette nouvelle contrainte ».

Patrice Tillet (Alliade)

« La lutte contre le travail illégal représente un enjeu important. Pour le maître d'ouvrage, la responsabilité est double, à la fois juridique et économique (...) L'effort doit être collectif ».



Les trois maîtres d'ouvrage présents sur le plateau TV espèrent des mesures simples pour le contrôle des cartes d'identification professionnelle sur leurs chantiers

« Le service que va proposer le CLOC est une bonne idée ! ».

« Nous avons déjà adopté la convention de bonnes pratiques que propose BTP Rhône et Métropole. Ainsi, le prix n'est plus le critère n°1 de nos choix, et nous disposons d'un dispositif de repérage des offres anormalement basses ».

« A l'avenir, faire des contrôles sur nos chantiers via les services du CLOC, c'est un investissement qui vaut le coup, notamment au regard du montant des sanctions ! ».

Samuel Minot (BTP Rhône et Métropole)

« Nos Fédérations, dont BTP Rhône et Métropole, ont bien informé leurs adhérents des risques liés au recours au détachement illégal. Ces risques sont d'ailleurs souvent la conséquence d'un manque de vigilance. (...) Ça fait 20 ans que nous travaillons sur ce sujet ».

« Tous les acteurs de la filière construction sont concernés par la lutte contre le travail illégal ».

« Il faut souligner l'implication des services de l'Etat dans ce combat ».

« Il faut faire un effort pédagogique pour expliquer aux maîtres d'ouvrage les conséquences d'une pratique de prix trop bas sur la qualité des ouvrages, la sécurité des compagnons, l'équilibre des comptes sociaux, la formation des jeunes... ».

« Pénalisés par le travail illégal, nos entreprises sont dans l'attente de l'entrée en vigueur de cette carte d'identification professionnelle ».



Jacques Chanut, président de la FFB, présente la carte d'identification professionnelle qui sera bientôt obligatoire sur les chantiers

Jacques Chanut (FFB)

« Nous luttons contre toutes les formes de fraude. Aujourd'hui, toute la filière est concernée. (...) Si la loi Savary a responsabilisé les maîtres d'ouvrage, il faut en plus des contrôles. (...) Le rôle de l'Etat est essentiel (...) Dans le Rhône et en Rhône-Alpes, c'est un sujet majeur ! ».

« Les autoentrepreneurs ou microentreprises, c'est le "trou dans la raquette" du dispositif, avec une grosse partie de la fraude qui s'opère chez les particuliers sous la forme de dépassements d'heure. Il faut un effort de l'Etat avec un renforcement des contrôles, notamment le soir et le week-end ».

« Ce sont les entreprises qui paieront la carte d'identification professionnelle, soit 10,80 € l'unité. Il faut rapprocher ce coût de l'impact financier du travail illégal sur nos entreprises. (...) Nous devons prendre en main notre destin. Avec cet outil, nous le pouvons ».

« Si des poursuites judiciaires contre ceux qui fraudent sont nécessaires, il faut aussi que les entreprises victimes de fermeture de chantier puissent se porter partie civiles pour être indemnisées ».

« Un système économique basé sur la fraude ne peut pas durer ! ».